



UNIVERSITÉ DE NANTES



Centrale
Nantes

Feuille de route

Principes fondateurs relatifs aux statuts de la nouvelle université à Nantes

Préambule

Dans les années à venir, les transformations géopolitiques seront marquantes à l'échelle de la planète, notamment en termes de mutation démographique, dérèglement climatique, rareté des ressources naturelles, développement d'une économie mondialisée, révolutions industrielle et agricole, ou encore convergence des transitions numériques, énergétiques, socio-économiques, politiques.

L'enseignement supérieur mondial poursuivra ses évolutions du début du millénaire, deviendra multipolaire et s'appuiera sur un nouveau modèle de l'économie de la connaissance.

Les institutions occidentales feront face à des concurrents solides en position dominante, bien décidés à attirer les meilleurs étudiants et, si possible, à pérenniser leur insertion professionnelle sur leur propre territoire.

Aujourd'hui, en France, les politiques successives de regroupements et d'appels à projets révèlent de fait une différenciation des universités, orientées soit recherche soit formation. Le lien des Etablissements avec les territoires devient ainsi une réalité, déterminante pour leur développement réciproque.

L'université française est donc d'ores et déjà plus ouverte et globale. Elle s'empare, tant en recherche qu'en formation, des enjeux de la planète, en lien très fort avec son territoire, systématiquement connectée au monde socio-économique et à l'international.

Cette dynamique confère désormais aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche un rôle central et une responsabilité décisive.

Ils ne peuvent plus s'attacher à exécuter leur activité propre de formation et recherche sans une conscience accrue de cette responsabilité : ils ne peuvent prétendre « bien faire » sans entendre d'abord « faire bien commun ».

L'Université de Nantes (UN) et l'École Centrale de Nantes (ECN) souhaitent être en mesure d'anticiper pleinement ces transitions majeures.

Les deux établissements se fixent pour objectif de refonder d'ici à deux ans les liens université – école en créant un nouveau modèle d'Université à Nantes.

Missions de la nouvelle université à Nantes

- La formation initiale et continue tout au long de la vie,
- L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle des étudiant-es,
- La diffusion de la culture humaniste scientifique, technique et industrielle,
- La recherche scientifique et technologique, en liaison avec les organismes nationaux de recherche, ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
- Le développement des liens entre les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation,
- Le concours à la politique d'aménagement du territoire,
- La participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Le développement d'une politique d'échanges et de coopération pour promouvoir l'internationalisation des formations et la visibilité internationale des activités de recherche.

Piliers de la nouvelle université à Nantes

- Ouverture, lutte contre les déterminismes, humanisme, décloisonnement et excellence,
- Responsabilité, production de connaissances et éthique,
- Emancipation critique, réussite et insertion.

Ambitions de la nouvelle université à Nantes

- Etre un acteur européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'international,
- S'intégrer pleinement dans le développement socio-économique de ses territoires,
- Réussir le pari de l'excellence pour une université ouverte à tous,
- Développer une recherche et une formation interdisciplinaires qui se distinguent par leur impact sur la société.

1. L'organisation générale de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes, qui regroupe les principales forces de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du site de Nantes (UN et ECN), est un EPSCP au sens de l'article L 711-2 du Code de l'Education (disposant des RCE). Elle est créée par décret ministériel. Elle comprend en son sein :

- des composantes regroupées en pôle,
- un ou plusieurs autres EPSCP qu'une modification législative doit entériner.

La nouvelle université à Nantes est organisée autour de 4 pôles (futurs « Facultés ») :

- Humanités,
- Droit-Economie-Gestion,
- Santé,
- Sciences et Technologie.

Les 3 premiers pôles (Humanités, Droit-Economie-Gestion, Santé) regroupent des entités qui sont aujourd'hui intégrées à l'Université et qui resteront à l'intérieur de la nouvelle université à Nantes.

Le 4^{ème} pôle, qui reprend le nom d'Ecole Centrale de Nantes, regroupe :

- l'actuelle Ecole Centrale,
- l'Ecole Polytech de l'Université,
- l'UFR des Sciences et Techniques,
- ainsi que les IUT de Nantes, de Saint-Nazaire et de la Roche-sur-Yon.

Cet ensemble a la personnalité morale d'EPSCP (disposant des RCE). Il constitue le pôle Sciences et Technologie, « filiale » de la nouvelle université à Nantes.

La nouvelle université à Nantes comprend par ailleurs :

- une composante académique (l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education),
- des membres associés (CHU de Nantes, Ecole de Design Nantes Atlantique...).

Les 4 pôles fondateurs ne peuvent se désolidariser de la nouvelle université à Nantes.

Un 5^{ème} pôle « Art et Création » pourrait être constitué dans un second temps.

2. La répartition des compétences entre la nouvelle université à Nantes et ses pôles

Les compétences de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes assume les compétences suivantes :

- le projet stratégique d'établissement,
- le contrat quinquennal de site conclu avec l'Etat,
- le budget (subvention pour charge de service public, frais d'inscription) et l'allocation interne des ressources budgétaires au niveau de chacun des 4 pôles,
- le plan pluriannuel d'investissements (volet immobilier et volet numérique du CPER, Plan Campus...),

- l'inscription des étudiants et la délivrance des diplômes,
- la signature des publications,
- les projets immobiliers,
- la coordination du système d'information, de la démarche qualité et de la communication,
- le projet social commun,
- l'audit interne.

Les compétences des pôles

Le périmètre des compétences qu'assume chaque pôle varie selon son statut. Le tableau, ci-après, détaille les compétences déléguées (ou non transférées à la nouvelle université à Nantes) :

Pôles avec un statut d'EPSCP	Pôles sans statut d'EPSCP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et gestion interne ▪ Pilotage du budget alloué par la nouvelle université à Nantes (masse salariale + dotation de fonctionnement) et de ses ressources propres ▪ Politique RH (recrutement des personnels, gestion des carrières, référentiel des enseignants chercheurs...) dans le cadre du plafond d'emplois fixé par la nouvelle université à Nantes (plafond Etat notifié à l'appui du budget alloué) ▪ Gestion autonome de la recherche, de la valorisation et du transfert ▪ Pilotage de l'offre de formation et de la formation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de certaines enveloppes budgétaires déléguées (heures complémentaires, mensualités de remplacement...) ▪ Gestion RH déconcentrée dans le respect de la politique d'établissement ▪ Gestion des ressources propres

3. Le dispositif et les instances de gouvernance de la nouvelle université à Nantes

Le Président de la nouvelle université à Nantes nomme chaque Directeur de pôle, sur proposition de l'instance de gestion du dit pôle.

Le Directeur de l'ECN (pôle Sciences et Technologie) est nommé sur proposition du Président de la nouvelle université à Nantes, par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, après avis du conseil d'administration de l'ECN.

Chaque pôle dispose d'un Directeur et d'une instance de gestion (un Conseil d'Administration pour le pôle Sciences et Technologie).

Le Président de la nouvelle université à Nantes s'appuie :

- sur un Directoire composé de 8 membres : le Président de la nouvelle université à Nantes, les 4 Directrices-teurs de Pôle, le Directeur Général du CHU de Nantes, le PDG de l'Inserm ou son représentant, le Président du CNRS ou son représentant. La stratégie est partagée en amont, notamment en termes de GRH, de recherche, de formation, de politique de site, de transfert technologique...
- sur un Conseil d'Administration composé à parité de membres élus et de membres nommés,
- sur un Conseil Académique.

Le Président de la nouvelle université à Nantes est élu par les membres du Conseil d'Administration.

Les 4 Directrices-teurs de Pôle sont membres de droit du Conseil d'Administration.

Chaque pôle dispose de statuts propres et d'un règlement intérieur.

Le Président de la nouvelle université à Nantes s'appuie sur une équipe de direction (Vice-Présidents, Cabinet, Direction Générale des Services).

4. Les instances de gouvernance de l'Ecole Centrale de Nantes (pôle Sciences et Technologie)

L'ECN est un EPSCP qui doit pouvoir comporter en son sein des composantes.

L'ECN dispose d'un Conseil d'Administration composé à parité de membres élus et de membres désignés (dont le Président de la nouvelle université à Nantes).

L'ECN dispose d'un Conseil Académique.

5. La contractualisation interne

Le Président de la nouvelle université à Nantes conclut avec chaque Directeur de pôle un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (y compris avec les pôles ayant un statut d'EPSCP). Ce contrat constitue le socle de la délégation accordée et des compétences transférées.

La contractualisation interne définit les règles de solidarité financière et de respect du cadre budgétaire.

Les services transversaux et communs de la nouvelle université à Nantes s'engagent auprès de chaque pôle par le biais d'un contrat de service.

6. Les principes de gestion liés à la mise en place de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes s'appuie sur deux grands principes de gestion.

Un modèle budgétaire et économique équilibré :

La nouvelle université à Nantes s'appuie sur un modèle budgétaire qui garantit :

- l'équilibre financier global de l'entité nouvelle université à Nantes,
- la capacité d'auto-financement des grands projets immobiliers et numériques,
- la dynamique de développement de chaque pôle,
- la solidarité entre les pôles.

Un socle social commun :

La nouvelle université à Nantes se dote d'un socle social commun. Il s'agit d'un « accord général » dont les différents principes devront être respectés par chaque pôle. Ce socle social commun pourra porter :

- sur les grands principes de gestion RH,
- sur la qualité de vie au travail,
- sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
- sur la prévention des risques psychosociaux,
- sur le handicap,
- sur l'égalité Femmes-Hommes,
- sur la mobilité entre les pôles des personnels.

Nantes, le 18 janvier 2017

Olivier LABOUX



Président
Université de Nantes

Arnaud POITOU



Directeur
Ecole Centrale de Nantes

La trajectoire vers la nouvelle université à Nantes

3 février 2017	CA exceptionnels de l'Université de Nantes et de l'ECN pour se prononcer sur la feuille de route
Fin février 2017	Audition de l'ISITE
Juin 2017	Statuts de la nouvelle université à Nantes
Juin 2017	Préfiguration du pôle Sciences et Technologie sous la coordination d'Arnaud POITOU
Septembre 2017	Préfiguration des 3 autres pôles : Droit-Economie-Gestion, Santé, Humanités (le Président proposera à chaque pôle un préfigurateur)
Janvier 2018	Statuts du pôle Sciences et Technologie
Juin 2018	Statuts des 3 autres pôles (Droit-Economie-Gestion, Santé, Humanités)

DOCUMENT CONFIDENTIEL - RÉSERVÉ AUX ADMINISTRATEURS

